



CTSD du 25 janvier 2021

· Déclaration liminaire de la FSU ·



Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

2021, « une meilleure année » pour tous ? Nous ne pouvons que le souhaiter mais au milieu de cette année scolaire nous sommes inquiets et en colère.

Inquiets et en colère de cette grave situation sanitaire et des mesures prises dans l'Éducation Nationale, de pseudo protocoles sanitaires renforcés, « si possible », des groupes à la carte dans les lycées mais pas dans les collèges. La situation sanitaire, évolutive, n'explique pas tout notamment un tel niveau d'impréparation généralisée. Nous demandons de la transparence et de la clarté. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas de règles claires qui permettent de déterminer les seuils de contaminations engageant à la fermeture complète d'une école ou d'un établissement. Pour préserver l'ensemble du service public d'Éducation il faut savoir fermer quand l'épidémie s'accélère sur un secteur. Idem, nous ne comprenons pas pourquoi la situation ne débouche pas sur des mesures de dépistage dès qu'un cas positif est déclaré. Ce matin encore, de nouveaux positifs sont signalés sur l'école primaire de Berthecourt et se sont les parents qui se substituent aux autorités en ne mettant pas leurs enfants à l'école (140 absent·es).

La FSU n'a eu de cesse de dénoncer des mesures incomplètes et insuffisantes, l'actualité sur cette crise sanitaire lui donne une fois de plus raison. La crise sanitaire a mis en exergue les besoins en termes de santé mais aussi pour l'éducation nationale sans que cela n'émeuve grand monde.

Inquiets et en colère lorsque, au début de l'hiver, les espaces couverts sont interdits pour l'enseignement de l'EPS. Pourtant le bilan du confinement a montré les impacts importants en termes de santé publique et a fait la démonstration du besoin de pratique physique pour tous les jeunes.

La FSU porte des mesures depuis le confinement du mois de mars : demi-groupes pour tous les cours d'EPS, renforcement de l'encadrement par l'emploi de nouveaux personnels. Ces quelques solutions auraient permis une gestion simplifiée des mesures barrière sans ôter un enseignement essentiel.

Inquiets et en colère lorsque notre ministre, annonçant une revalorisation, « historique », des personnels, attribue de très importantes bonifications indiciaires aux « agents exerçant des fonctions supérieures » de son ministère ou augmente fortement les primes des personnels de direction tandis que près de 70 % des enseignants sont exclus de toute revalorisation salariale.

Inquiets et en colère lorsque l'éducation prioritaire est malmenée. Effectuée à moyens constants, l'instauration des contrats locaux d'accompagnement, mais aussi la multiplication des Cités éducatives et la créations de territoires éducatifs ruraux (dont notre académie va faire l'expérimentation) mettrait à mal les avancées dans ce domaine. Nous l'avons rappelé encore hier lors de la visite de la secrétaire d'état en charge de l'éducation prioritaire à Beauvais.

La FSU exige l'abandon de cette expérimentation et demande un élargissement de la carte de l'éducation prioritaire pour une politique ambitieuse visant la réussite de tous les élèves.

Inquiets et en colère, alors que le nombre d'élèves augmente dans l'académie et le département les moyens sont réorientés vers une suppression de postes et une augmentation des heures supplémentaires.

Annoncer 19 ETP en plus pour le premier degré dans l'Oise alors que dans le même temps, pour l'Académie d'Amiens, 81 ETP en heures poste sont supprimés ne leurre personne. La FSU s'est opposée à l'imposition d'une 2^e heure supplémentaire aux enseignants qui génèrent une dégradation de leurs conditions de travail et

de vie et, d'après la Cour des Comptes le seuil d'absorption de ces heures est déjà atteint. Elle demande également que les effectifs ne dépassent pas 25 élèves dans toutes les classes et 20 en éducation prioritaire. La FSU ne comprend pas, alors que cette instance ne s'est pas encore tenue, que des établissements travaillent depuis près de 10 jours sur des DHG qui seront discutées aujourd'hui.

Inquiets et en colère de la volonté de décentralisation de la santé en milieu scolaire vers les collectivités territoriales la FSU réitère son exigence que les postes d'infirmières et d'infirmiers scolaires restent dans la fonction publique d'État au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, il en va du bon fonctionnement du service public et des conditions de travail des personnels.

La FSU prend acte de l'annonce, bien tardive, de l'annulation des épreuves de spécialité et de leur transformation en contrôle continu, elle réaffirme son attachement à des épreuves terminales nationales, seul gage d'équité.

Début décembre, la FSU s'est retirée du « Grenelle de l'éducation », considérant qu'il n'était pas question d'une concertation mais d'une opération de communication visant à légitimer la redéfinition de nos métiers.

Inquiets et en colère parce que l'an passé vous avez fait le choix de supprimer tous les postes de Zil ASH. Cette suppression fragilise l'état du remplacement pour nos élèves. Ils ont des besoins éducatifs particuliers et ne doivent pas être ceux qui paient les pots cassés d'une politique budgétaire déshumanisée.

La FSU a toujours lutté et luttera encore et toujours pour une école ambitieuse et un vrai et grand service public d'éducation respectueux des élèves et des personnels. Face aux coups de boutoir de notre ministre contre cette école qui doit faire notre fierté et à une précarisation et une fragilisation toujours plus grande des personnels. Mardi 26 janvier était la première étape, jeudi 4 février dans un cadre interprofessionnel sera la seconde.

Questions diverses envoyées vendredi 29 janvier 2021

Pouvez-vous nous préciser les modalités d'organisation du comité technique de mars 2 février : présentiel-distanciel ? Combien de personnes présentes ? À ce jour nous n'avons pas reçu les convocations et avons légitimement besoin de nous organiser pour organiser les absences sur nos établissements ou services.

Vous trouverez ci-dessous les questions diverses à ce comité technique spécial départemental.

*Pourriez-vous nous communiquer :

- La balance départementale (équilibre poste/personnes) ;
- Le nombre de contractuels 1er degré recrutés et la durée de leurs contrats ;
- Les projections de départ en formation CAPPEI et DDEEAS ;
- La date du rattrapage des paies pour les personnels qui ont changé d'échelon depuis le 01/09/2020 ;

*Nous souhaiterions avoir un échange sur :

- La gestion des remplacements des AED (demande de mise en place de remplaçant-es) ;
- La demande de suspension de la formation continue émise par notre organisation syndicale et beaucoup d'autres formateurs (allègement) ;
- L'affichage illégal de listes de grévistes par des maires de notre département ;

*Nous souhaiterions avoir une réponse au courrier envoyé par plusieurs dizaines de personnels remplaçant-es du département de l'Oise ;

*Monsieur le Ministre a annoncé la création d'un nouveau dispositif, celui des territoires éducatifs ruraux, deux secteurs de l'Oise seraient concernés (Grandvilliers et Formerie), pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet ?

*Rémunération des AESH : une note de la DGRH du 18 janvier 2021 précise les incidences de la revalorisation du SMIC sur la rémunération des AESH qui « *ne peut être inférieure au traitement indiciaire correspondant au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)* ». L'indice plancher (IM 329) et l'indice de niveau 2 (IM 330) sont automatiquement portés à l'indice majoré 332 à compter du 1^{er} janvier 2021. Cela a pour conséquence de faire évoluer le tableau des indices de référence. Il ne reste donc aujourd'hui plus que 7 niveaux dans cet espace de traitement qui en comptait initialement 10 à sa mise en place en 2014. La FSU demande une refonte immédiate du tableau de référence avec une augmentation des indices plancher et plafond, et par des créations de niveaux intermédiaires.

*Situation sanitaire :

- - Le décret imposant une distanciation sociale de deux mètres lorsque les personnes ne portent pas de masques s'applique-t-il dans les écoles et établissements scolaires ? Dans les cantines et les structures de périscolaire ? Comment ?
 - Nous vous demandons également :
 - la communication du nombre de classes fermées (1er et 2nd degré) dans le département et de l'évolution sur les dernières semaines
 - que les personnels puissent avoir des masques chirurgicaux
 - des explicitations sur les critères de fermeture de classes, d'école et d'établissement
 - des renseignements sur d'éventuelles évolution de la FAQ sur la question des cas contacts notamment en maternelle